



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d'y prévoir le pouvoir d'exiger qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve

Procès-verbaux des séances des 16 et 17 février 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 293-20220222

2022

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 16 FÉVRIER 2022	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 17 FÉVRIER 2022.....	3
AUDITIONS (suite)	4

ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus

Première séance, le mercredi 16 février 2022

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d’y prévoir le pouvoir d’exiger qu’une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve (Ordre de l’Assemblée le 9 février 2022)

Membres présents :

M. Bachand (Richmond), président

M^{me} Guilbault (Louis-Hébert), ministre de la Sécurité publique

M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac) en remplacement de M. Lévesque (Chapleau)

M. Martel (Nicolet-Bécancour)

M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) en remplacement de M. Zanetti (Jean-Lesage)

M^{me} Melançon (Verdun) en remplacement de M. Barrette (La Pinière)

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)

M. Rousselle (Vimont), porte-parole de l’opposition officielle en matière de sécurité publique

M. Thouin (Rousseau)

Témoins (par ordre d’intervention) :

Alliance des maisons d’hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale :

M^{me} Gaëlle Fedida, coordonnatrice aux dossiers politiques

M^{me} Maud Pontel, coordonnatrice générale

Femmes autochtones du Québec :

M^{me} Marjolaine Étienne, présidente

M^{me} Stéfanie Sirois-Gauthier, analyste juridique et politique

Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec :

M. Mathieu Lavoie, président national

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l’hôtel du Parlement.

À 11 h 23, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Guilbault (Louis-Hébert), M. Roussel (Vimont), M^{me} Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.

À 12 h 20, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 05, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend Femmes autochtones du Québec.

À 15 h 54, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec.

À 16 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 17 février 2022, à 12 h 10.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

André Bachand

AM/mcb

Québec, le 16 février 2022

Deuxième séance, le jeudi 17 février 2022

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d’y prévoir le pouvoir d’exiger qu’une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve (Ordre de l’Assemblée le 9 février 2022)

Membres présents :

- M. Bachand (Richmond), président

- M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Zanetti (Jean-Lesage)
- M^{me} Guilbault (Louis-Hébert), ministre de la Sécurité publique
- M^{me} Lachance (Bellechasse)
- M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac) en remplacement de M. Lévesque (Chapleau)
- M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M^{me} Melançon (Verdun) en remplacement de M. Barrette (La Pinière)
- M. Rousselle (Vimont), porte-parole de l’opposition officielle en matière de sécurité publique
- M. Thouin (Rousseau)

Témoin :

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale :

- M^{me} Chantal Arseneault, coordonnatrice chez Maison l’Esther et présidente
- M^{me} Louise Riendeau, coresponsable des dossiers politiques

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l’hôtel du Parlement.

À 12 h 13, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

À 12 h 55, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

André Bachand

AM/mcb

Québec, le 17 février 2022

ANNEXE I

Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Alliance des maisons d'hébergement de 2 ^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale	003M
Femmes autochtones du Québec	001M
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale	002M
Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec	